

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/01

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLIARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN

Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

OBJET : Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical du 7 mai 2020

Le Bureau Syndical du SDEEG, ouï l'exposé du rapporteur, et après avoir délibéré, adopte le procès-verbal du Bureau Syndical du SDEEG du 7 mai 2020.

Le Président,


Xavier PINTO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/02

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLIARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN
Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

OBJET : Modification du taux des indemnités de fonction

En vertu de l'article L5211-12 du CGCT, il a été déterminé les taux des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents.

Le total des indemnités ne peut pas dépasser une enveloppe globale constituée du montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées à l'exécutif effectivement en exercice.

Pour information, l'enveloppe indemnitaire initiale globale a été calculée sur l'installation de 15 vice-présidents.

Or, le Comité syndical a voté pour l'élection de 14 vice-présidents. L'enveloppe indemnitaire globale doit donc être réactualisée.

Le Bureau Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, fixe les nouveaux taux des indemnités de fonction comme suit :

- Pour le Président : indemnités de fonction au taux de 37,41 % du montant de traitement correspondant à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Pour les 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} Vice-présidents : indemnités de fonction au taux de 25,88 % du montant de traitement correspondant à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Pour les autres Vice-présidents : indemnités de fonction au taux de 16,74 % du montant de traitement correspondant à l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Président,


Xavier PINTAVI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/03

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLiard – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN
Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

OBJET : Désignation délégué élu CNAS

Le C.N.A.S., association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28/07/1967, est un organisme de portée nationale qui a pour objet de proposer aux agents de la Fonction Publique Territoriale un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réductions, ...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.


La convention d'adhésion au CNAS prévoit la désignation de deux délégués locaux : 1 élu et 1 agent. Les délégués locaux sont les représentants de chaque collectivité locale adhérente au CNAS.

L'élu local est désigné par l'assemblée délibérante lors de son renouvellement.

La candidature de Monsieur Marcel DURANT est proposée.

Le Bureau Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, désigne Monsieur Marcel DURANT délégué élu au CNAS à compter du 28 juillet 2020 pour représenter le SDEEG auprès du CNAS.

Le Président,


Xavier PINTAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/04

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLIARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN

Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

OBJET : Révision des tarifs du service urbanisme (ADS)

Le SDEEG instruit aujourd'hui plus de 3 500 actes par an pour le compte de 80 communes : certificat d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable.

La particularité de ce service est de pouvoir proposer aux communes, mais aussi aux services instructeurs eux-mêmes (des intercommunalités par exemple) de solliciter le service à la carte.

Sans minimum d'actes transmis, le service du SDEEG peut ainsi décharger les services instructeurs durant les périodes de congés ou pour instruire un acte qui représente un enjeu particulier.

Depuis 2020, le service urbanisme propose également la réalisation des contrôles de conformité.

Au-delà de l'instruction, les agents du SDEEG propose de nombreux accompagnements sans coût supplémentaire pour les communes : courriers divers, retrait à la demande du pétitionnaire après la décision, certificat de non opposition pour les autorisations d'urbanisme instruites par la DDTM, pré-instruction des dossiers à enjeux, échanges dématérialisés pour accélérer les délais de traitement, accompagnement dans les contentieux, avis sur les révisions du document d'urbanisme...

Un certain nombre d'éclaircissement sur les tarifs (annulation, transfert, conformité) est aujourd'hui nécessaire au regard du temps passé pour instruire chaque type d'acte :

Le SDEEG fixe un montant forfaitaire de 150 € avec application d'un coefficient pour chaque type d'acte instruit :

- Coefficient de 1 pour un Permis de Construire soit 150 €
- Coefficient de 0,8 pour un Permis de Démolir soit 120 €
- Coefficient de 0,7 pour une Déclaration Préalable soit 105 €
- Coefficient de 0,2 pour un Certificat d'Urbanisme de type a soit 30 €
- Coefficient de 0,4 pour un Certificat d'Urbanisme de type b soit 60 €
- Coefficient de 1,5 pour un Permis d'Aménager soit 225 €

MODIFICATIFS / TRANSFERTS

- Permis de Construire Modificatif : 90 €
- Transfert de Permis de Construire : 90 €
- Permis d'Aménager Modificatif : 90 €
- Transfert de Permis d'Aménager : 90 €

PROROGATIONS

- Permis de Construire : 75 €
- Déclaration préalable : 52 €
- Certificat d'Urbanisme : 30 €

ANNULATIONS

- Permis de Construire : 75 €
- Déclaration Préalable : 52 €
- Permis d'Aménager : 112 €
- Permis de Démolir : 60 €

VENTE DE LOTS PAR ANTICIPATION (PERMIS D'AMENAGER)

Arrêté de vente des lots par anticipation : 112 €

CONFORMITE

En ce qui concerne le contrôle de la conformité des travaux, le temps passé dépend du type d'acte et de l'entité qui a procédé à l'instruction du dossier. Le SDEEG fixe donc un montant forfaitaire de 200 € avec application d'un coefficient pour chaque type d'acte et en fonction de l'entité instructrice du dossier :

- Coefficient de 0,5 pour un Permis de Construire (cerfa 13406* / 13411*) instruit par le SDEEG soit 100 €
- Coefficient de 1 pour un Permis de Construire (cerfa 13406* / 13411*) instruit par une autre entité soit 200 €
- Coefficient de 1, pour un Permis de Construire (cerfa 13409* / 13411*) instruit par le SDEEG soit 200 €
- Coefficient de 1,4 pour un Permis de Construire (Cerfa 13409* / 13411*) instruit par une autre entité soit 280 €
- Coefficient de 1 pour un Permis d'Aménager instruit par le SDEEG soit 200 €
- Coefficient de 1,4 pour un Permis d'Aménager instruit par une autre entité soit 280 €
- Coefficient de 0,5 pour une Déclaration Préalable instruite par le SDEEG soit 100 €
- Coefficient de 1 pour une Déclaration Préalable instruite par une autre entité soit 200 €

Le Bureau Syndical, oui l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, adopte cette révision des tarifs du service Urbanisme telle qu'évoquée ci-dessus.

Le Président,


Xavier PINTAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/05

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLARD – BEUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN

Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

OBJET : Candidature ACTEE 2

Sous l'impulsion de la FNCCR, et avec le soutien d'EDF, un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt, dit « SEQUOIA », a été lancé le 1^{er} juillet dans le cadre du programme ACTEE 2.

Ce programme est doté d'un budget de 100 millions d'euros pour soutenir les collectivités afin d'accélérer la transition énergétique et dynamiser ainsi la commande publique.

Ce programme s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan de relance.

Il vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles dans les bâtiments publics en France métropolitaine.

L'objectif de ce programme est double :

- Apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics désireux de consommer moins et mieux (mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités).
- Créer des coopérations entre établissements publics agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique, en impulsant des dynamiques locales d'efficacité énergétique et bas carbone.

Les projets lauréats bénéficieront d'un soutien financier, sur les dépenses engagées jusqu'au 31 Décembre 2022, à hauteur de :

- 50% pour les études techniques, le recrutement d'un économe de flux et l'acquisition d'équipements de mesure
- 30% pour la maîtrise d'œuvre bâtiments.

Pour rappel, le SDEEG a déjà été lauréat, en 2019, du programme « ACTEE 1 » sur un groupement portant sur la maintenance et l'exploitation des installations thermiques avec le SYDEC, le SDEPA et le SDEE47.

Dans cette continuité, le SDEEG va se porter de nouveau candidat en partenariat avec le SYDEC, le SDEPA et le SDEE47 autour d'un projet facilitant le passage à l'acte « travaux de rénovation », dans le respect des obligations de réduction des consommations énergétiques du Décret Tertiaire du 23 Juillet 2019, également appelé « Dispositif Eco-Energie-Tertiaire » :



Le projet envisagé porte ainsi sur l'accompagnement à la définition et à la mise en œuvre de programmes de travaux par de l'ingénierie technique et financière.

L'ingénierie technique, propre au financement du programme ACTEE 2, porte sur :

- La mise à disposition d'économies de flux et d'un outil de suivi ;
- L'accès à divers types de prestations :
 - o Audits énergétiques du patrimoine bâti ;
 - o Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'établissement de Contrats de Performance Energétique ;
 - o Maîtrise d'œuvre bâtiment.

A l'issue de cet accompagnement technique, chaque syndicat souhaite également l'apport de solutions de financement opérationnelles nécessaires pour lever les freins à la réalisation de projets de rénovation : Intracting, valorisation CEE, financements européens, ...

Le Bureau Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré :

- Approuve le principe de mise en œuvre d'une telle démarche ;
- Autorise M. Le Président à signer tous les documents utiles à la candidature au programme ACTEE 2.

Le Président,


Xavier PINGAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/06

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLIARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN

Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

OBJET : Candidature au marché groupé Energies Renouvelables (prestations intellectuelles, maintenances des installations)

Depuis 2013, les Syndicats Départementaux d'Energies de la Nouvelle Aquitaine s'unissent pour initier et porter des groupements de commandes à l'échelle régionale. Ces groupements sont des outils de mutualisation leur permettant d'améliorer l'efficacité économique de leurs achats.

Il apparait qu'un besoin commun existe autour :

- Des prestations intellectuelles (Etude de faisabilité, Commissionnement, AMO et MOE) relatives aux EnR (photovoltaïque, bois énergie, géothermie et solaire thermique)
- D'un contrat de maintenance, de télésurveillance et de nettoyage des installations photovoltaïques

La maintenance/suivi/nettoyage des installations photovoltaïques trouve, quant à lui, son sens pour les centrales du SDEEG, de sa Régie de production et de la SEM Gironde Energies, afin de prévenir d'éventuelles anomalies et de s'assurer que les organes de sécurité sont en état de fonctionnement.

Ce contrat aura également pour objectifs :

- De bénéficier d'un temps de fonctionnement et d'une productivité optimale des installations ;
- De répondre aux obligations réglementaires ;
- De limiter les pannes et leurs coûts associés ;
- D'anticiper les remplacements des matériels.

Cette prestation pourra, enfin, compléter les services proposés aux collectivités par le SDEEG dans le cadre sa convention d'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine.

Compte tenu de la dimension régionale de ces besoins, il est proposé de s'appuyer sur le groupement de commandes multi-coordonnateurs pour l'achat de travaux/fournitures/services dont le SDEEG est membre et au sein duquel le SYDEC sera le coordonnateur de ces missions.

Le Bureau Syndical, oui l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes de candidature à ces marchés groupés.

Le Président,



Xavier PINTA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/07

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLIARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN
Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

OBJET : Rapport de présentation des nouveaux marchés de travaux ER/EP/TE

Le SDEEG a lancé une consultation par voie d'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire par lots, en vue de réaliser les travaux pour lesquels il intervient en qualité de maître d'ouvrage (Electrification Rurale, Eclairage Public, réseaux de télécommunications) ainsi que pour l'entretien de l'éclairage public des collectivités girondines.

L'importance des travaux à réaliser et le nombre de points lumineux (plus de 100 000) à entretenir dépassant les capacités d'une seule entreprise, l'appel d'offres a été décomposé en lots financiers de prestations identiques, d'une durée d'un an, reconductibles 3 fois par période de 12 mois.

De plus, la taille de notre département ainsi que la survenance fréquente d'évènements climatiques nous a conduit à avoir recours simultanément à plusieurs entreprises, de façon à garantir un service public de qualité.

De plus, dans un souci d'ouvrir l'accès de ce marché à toutes les catégories d'entreprises, les montants par lots ne sont pas identiques.

Après examen des candidatures par la Commission d'Appels d'Offres, il a été décidé d'attribuer les lots de la façon suivante :

- Lot N° 1 : Société CEPECA avec le sous-traitant AXIANS Services Infras Aquitaine
- Lot N°2 : Groupement ETPM / CITELUM avec le sous-traitant Connexion Au Monde (Mandataire : ETPM)
- Lot N°3 : SPIE CityNetworks / CDR LACROIX (Mandataire : SPIE CityNetworks)
- Lot N°4 : ELITEL Réseaux / DERICHEBOURG Energie (Mandataire : ELITEL Réseaux)
- Lot N° 5 : ATLANTIQUE RESO / CERAS (Mandataire : ATLANTIQUE RESO)
- Lot N°6 : EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE / LACIS avec le sous-traitant Sud-Réseaux (Mandataire : EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE)
- Lot N°7 : BOUYGUES Energies & Services avec le sous-traitant ADRE Réseaux
- Lot N°8 : ALLEZ & Cie / SATELEC (Mandataire : ALLEZ)

La mise en concurrence a été favorable au SDEEG compte-tenu du fait que de nouvelles entreprises ont été attributaires et les prix proposés sont compétitifs par rapport au contexte économique actuel

Le Bureau Syndical, oui l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, prend acte de cette répartition quant aux différents lots attribués aux entreprises ci-dessus.

Le Président,



Xavier PINTAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/08

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLIARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN

Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

OBJET : Lancement du marché de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Depuis 2018, le SDEEG assure pour le compte de communes la gestion matérielle de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

- En organisant les opérations de contrôle fonctionnel annuel ou les opérations de contrôle débit-pression des PEI publics conformément au règlement départemental de défense incendie
- En faisant réaliser les travaux nécessaires pour mettre au norme le patrimoine et garantir la sécurité incendie de la commune
- En communiquant auprès du SDIS les mesures réalisées lors des opérations de contrôle ou en cas d'indisponibilité de Points d'Eau Incendie
- En vérifiant que les propriétaires privés réalisent les opérations de contrôle des PEI suite à la mise en œuvre d'une convention
- En apportant un avis aux communes sur la couverture DECI à l'occasion des demandes d'autorisation d'urbanisme
- En tenant à jour une cartographie en ligne de défense extérieure contre l'incendie de la commune

A ce jour, 85 communes ont confié la gestion de leur 2000 Points d'Eau Incendie (PEI) au SDEEG. Ces collectivités versent une redevance annuelle forfaitaire au SDEEG en fonction du nombre et du type de PEI, sauf quand le contrôle est assuré par le SDIS dans le cadre d'une convention. Le SDEEG règle à l'entreprise titulaire du marché sur la base du montant TTC, la totalité des travaux effectués par l'entreprise sur le territoire de la commune. Cette dernière participe à hauteur du montant HT ; le FCTVA est alors perçu par le SDEEG deux ans après l'investissement. Les frais actuels de maîtrise d'œuvre appliqués sont de 6% du montant HT des travaux réalisés.

Le marché conclu en 2018 pour assurer les missions de contrôle (lorsque le SDIS ne le fait pas), l'entretien, la réparation et l'implantation des différents types de points d'eau incendie (PEI) doit être adapté notamment pour intégrer de nouvelles prestations générées par la mise aux normes des PEI (travaux de voirie) mais également pour assurer une gestion plus réactive et adaptée aux différents secteurs du département. C'est la raison pour laquelle, il est proposé au Bureau d'anticiper d'un commun accord la fin du marché actuel conclu avec la société SUEZ EAU France et de lancer un nouveau marché pour les opérations de Défense Extérieure contre l'Incendie. La future consultation se caractériserait donc par un appel d'offres, en vertu de l'article 25-1 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Les critères de jugement des offres seraient les suivants :

- Le prix : 60%
- La valeur technique : 30%
- Le respect de l'environnement : 10%

Ce nouveau marché serait divisé en 2 lots financiers permettant à plusieurs entreprises d'être retenues pour assurer les prestations.

Le Bureau Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, autorise le Président à lancer cet appel d'offres et à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

Le Président,


Xavier PINTA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°BUR 13.10.2020/09

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLIARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN

Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

OBJET : Lancement du marché des fournitures administratives

En tant que collectivité locale, le SDEEG est appelé à commander des fournitures administratives, des produits d'entretien ou encore des consommables informatiques.

A cet égard, il convient de lancer un marché de fournitures sous forme de procédure adaptée (Article L1111-3, L2123-1, R2123-1-1°, R2123-5 du Code de la Commande Publique) afin de répondre à ces besoins.

Ce marché aurait une durée de un an renouvelable deux fois, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, relatif à la fournitures administratives, sur la base d'un bordereau de prix unitaire assorti d'une remise sur catalogue pour les articles hors bordereau.

Pour mémoire, le précédent marché fut attribué à l'entreprise OFFICE DEPOT.

Le Bureau Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, autorise M. le Président à lancer le marché tel qu'évoqué ci-dessus et à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Le Président,


Xavier PINEAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/10

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLIARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN

Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

OBJET : Lancement du marché groupé sur la structure des bâtiments photovoltaïques

Depuis 2013, les Syndicats Départementaux d'Énergies de la Nouvelle Aquitaine engagent des démarches mutualisées à l'échelle régionale. Ils utilisent des groupements de commandes leur permettant d'améliorer l'efficacité économique de leurs achats.

Il apparait qu'un besoin commun existe dans la recevabilité d'une toiture à pouvoir accueillir un équipement photovoltaïque.

Pour rappel, l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment inclut deux éléments principaux : le système d'intégration et les panneaux solaires.

Le système d'intégration est un élément qui se fixe aux nervures du bac acier dans le cas d'une couverture métallique et aux liteaux de la charpente dans le cas d'une couverture en tuiles.

Il est le support des modules photovoltaïques et permet à la centrale d'être indépendante de la toiture du bâtiment, tout en assurant sa stabilité.

Les panneaux photovoltaïques sont répartis sur le système d'intégration selon un calepinage défini par le maître d'œuvre.

Le poids de cet ensemble se situe entre 15 et 20 kg/m² (variant selon le système d'intégration).

Dans ce sens et avant le lancement de tout projet, il est nécessaire de s'assurer que la charpente puisse supporter ce surpoids et, le cas échéant, de dimensionner les renforcements appropriés.

A ce titre, une étude de structure doit être établie pour valider l'accueil d'un complexe photovoltaïque en toiture.

Compte tenu de la dimension régionale de ce besoin, nous allons nous appuyer sur un groupement de commande pour l'achat d'énergies et les activités en matière d'efficacité énergétique dont le SDEEG est coordonnateur.

Il convient donc de lancer, dans les prochains mois, une consultation qui prendra la forme d'un accord-cadre multi-attributaires avec marchés subséquents, conformément au Code de la Commande Publique.

Le Bureau Syndical, oui l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, autorise Monsieur le Président ou son représentant à lancer cette procédure et à signer tous les documents afférents à ce marché.

Le Président,



Xavier PINTAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/11

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLIARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN
Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

OBJET : Lancement du marché groupé sur la maintenance et l'exploitation des installations thermiques

En Janvier 2020, le SDEEG en partenariat avec les Syndicats d'Energies de Nouvelle-Aquitaine (SDEE47, SDEPA et SYDEC) a été lauréat du Programme ACTEE 1, porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et EDF pour promouvoir la réduction des consommations énergétiques.

Le projet lauréat consiste en un groupement de commande d'exploitation des installations thermiques (chauffage et eau chaude sanitaire), de climatisation et de ventilation des collectivités.

Ce programme est parti du constat qu'il existe des axes d'amélioration importants dans la conduite de ces équipements (surconsommation, gestion curative des pannes, matériel vétuste, pas de programme de rénovation...) afin de consommer moins et mieux.

Aujourd'hui, la première phase de cette démarche est en cours avec :

- Des candidatures au groupement qui ont abouti le 30 Septembre dernier ;
- Le démarrage d'audits techniques des installations thermiques nécessaires à la définition du marché groupé d'exploitation.

La deuxième étape a trait au lancement du marché groupé d'exploitation et de maintenance des installations thermiques pour les membres adhérents.

A ce titre, le SDEEG, coordonnateur du projet, est déjà accompagné d'une assistance à la rédaction, à la passation et au suivi de ce marché.

Compte tenu de la dimension régionale et du montant de ce marché, il convient donc de lancer, dans les prochains mois, une consultation qui prendra la forme d'un appel d'offres sur la base d'un groupement de commande et alloti, conformément au Code de la Commande Publique.

Le Bureau Syndical, oui l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, autorise Monsieur le Président ou son représentant à lancer cette procédure et à signer tous les documents afférents à ce marché.

Le Président,


Xavier PINTAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/12

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux
Membres présents : Trente-neuf
Nombre de pouvoirs : Huit
Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLIARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN
Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG
Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG
M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques
M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

OBJET : Offre Urbanisme / Energie du service Transition Energétique

Le nouveau contexte réglementaire issu de la loi de Transition Energétique (TECV 2015) invite les territoires à se saisir des problématiques Climat-Air-Energie à toutes les échelles :

- Les Intercommunalités avec l'élaboration des Plans Climat Air Energie (PCAET), Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLU(i)) et les Schémas de cohérence Territorial (ScoT).
- Les Communes avec la prise en compte des Stratégies Territoriales issues des PCAET dans leur PLU et leur stratégie communale d'actions contre le dérèglement climatique et en faveur d'une baisse effective des émissions de gaz à effet de serre.

Cette prestation consiste à assister les Collectivités de la Gironde dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs documents d'Urbanisme en y intégrant les enjeux Climat Energie.

Le SDEEG est en mesure d'intervenir à la carte ou plus globalement selon les besoins de la collectivité. Cette prestation se décline comme suit :

1. Formation et sensibilisation « Enjeux Climat Energie et Urbanisme ».
2. Diagnostic Climat Energie des documents d'Urbanisme existants avec le logiciel Clim'URBA (CEREMA).
3. Définition de la Stratégie Territoriale d'Urbanisme Climat Energie.
4. Accompagnement à la révision des documents d'Urbanisme.
5. Diagnostic Clim'URBA Climat Energie des documents d'Urbanisme révisés.
6. Aide à l'instruction des ADS (autorisations du droit des sols) issues des documents d'Urbanisme révisés.
7. Elaboration d'un Plan d'actions Communal ou Intercommunale Climat Air Energie Territorial.

Cette prestation nécessite un certain nombre de journées d'études de la part des agents du SDEEG, l'acquisition d'outils et plusieurs déplacements. Un montant forfaitaire est établi en fonction de la complexité de l'étude à mener (nombre de communes, stade de l'élaboration du document d'urbanisme, prise en compte du travail déjà effectué par un bureau d'études...). Le prix est calculé en fonction du nombre de jours de travail nécessaires aux services concernés (énergies, urbanisme) pour finaliser l'étude à raison de 390 € HT par jour. Un devis sera transmis à la collectivité avant chaque intervention. Le SDEEG facturera à la collectivité à l'issue de la prestation.

Le Bureau Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, amende les annexes technique et financière de la convention de prestations du service Transition Energétique pour intégrer cette nouvelle prestation.

Le Président,


Xavier PINK



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/13

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLIARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN

Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

DÉLIBÉRATION

portant création au tableau des effectifs

d'emplois permanents d'Ingénieur à temps complet et non complet

et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel

(Emploi permanent du niveau de la catégorie A - article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984)

Le Bureau Syndical,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3-2 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu les besoins du service relatifs à la création de deux emplois permanents à temps complet nécessitant des connaissances techniques spécialisées dans le domaine de l'Électrification et de l'Énergie et d'un emploi permanent à temps non complet nécessitant des connaissances techniques spécialisées dans le domaine de la mobilité propre ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du 1^{er} janvier 2021 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de Conseiller en énergie partagée correspondant au grade d'Ingénieur à temps complet pour 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions suivantes :
 - Conseiller en énergie partagée les collectivités conventionnées avec le SDEEG,
 - Contrôler et suivre les missions d'audits, d'études de faisabilité et d'assistance réalisées par les bureaux d'étude,
 - Assurer un rôle d'interface et de coordination avec les bureaux d'études mandatés, les collectivités adhérentes, les fournisseurs d'énergie et les partenaires de l'opération.
- La création à compter du 1^{er} janvier 2021 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de Chargé d'affaires correspondant au grade d'Ingénieur à temps complet pour 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions suivantes :
 - Réaliser les estimations des travaux d'investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité,
 - Vérifier les études,
 - Assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux (opérations de renforcement, amélioration et intégration dans l'environnement des réseaux de distribution publique d'électricité),
 - Assurer la coordination des travaux avec les réseaux téléphoniques et d'éclairage public,
 - Assurer les relations avec le concessionnaire et les élus,
 - Assurer le contrôle de la concession en continu portant sur l'entretien des ouvrages et les travaux réalisés,
 - Conseiller techniquement les aménageurs publics ou privés sur les réseaux d'éclairage pouvant être rétrocédés aux collectivités,
 - Coordonner les travaux avec d'autres opérateurs.
- La création à compter du 1^{er} décembre 2020 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de Chargé de missions en développement de la mobilité propre correspondant au grade d'Ingénieur à temps non complet pour 28 heures hebdomadaires pour exercer les missions suivantes :
 - Montage de projets,
 - Relations avec les élus,
 - Suivi des travaux,
 - Exploitation des infrastructures.

PRÉCISE

- Que ces emplois pourront être pourvus par le recrutement de fonctionnaires, ou le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3.3.2 de la loi du 26 janvier 1984 compte tenu des connaissances techniques spécifiques spécialisées en électrification et en énergies ;
- Que ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents seront reconduits pour une durée indéterminée ;
- Que les agents recrutés par contrat devront justifier d'une expérience professionnelle en rapport avec l'Électrification et l'Énergie ;
- Que les rémunérations des agents seront calculées au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Ingénieurs territoriaux ;
- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Président,


Xavier PINTA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/14

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Étaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN

Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

DÉLIBÉRATION

portant création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet

Le Bureau Syndical,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3-2 ;
- Vu le décret n° .2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux ;
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;
- Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création au tableau des effectifs du SDEEG d'un poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- Ledit poste est créé à compter du 13 octobre 2020 ;
- L'inscription des crédits correspondants au budget.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Président,


Xavier PINBAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°BUR 13.10.2020/15

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLIARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN

Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

DÉLIBÉRATION

**portant création au tableau des effectifs
d'un emploi permanent de Technicien à temps complet
et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel**
(Emploi permanent du niveau de la catégorie B - article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984)

Le Bureau Syndical,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3-2 ;

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet nécessitant des connaissances techniques spécialisées en système d'information géographique ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du 1^{er} janvier 2021 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de Technicien correspondant au grade de Technicien à temps complet pour 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions suivantes :
 - Mise à jour des données d'information géographique (SIG et DAO) ;
 - Maintien en condition opérationnelle et mise à jour des solutions SI et SIG en mode Web, dédiées aux métiers (réseaux, équipements d'éclairage public, maîtrise de l'énergie) ;
 - Suivi et réintégration des données de géoréférencement et de récolement ;
 - Génération de cartographies numériques thématiques ;
 - Participation à la formation des utilisateurs internes.

PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3.3.2 de la loi du 26 janvier 1984 compte tenu des connaissances techniques spécifiques spécialisées en système d'information géographique ;
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'une expérience professionnelle en rapport avec le système d'information géographique ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Ingénieurs territoriaux ;
- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Président,


Xavier PINTAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° BUR 13.10.2020/16

Le **Treize Octobre deux mille vingt à dix heures trente**, le Bureau Syndical, du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de membres du bureau : Cinquante-deux

Membres présents : Trente-neuf

Nombre de pouvoirs : Huit

Nombre d'excusés : Cinq

Etaient présents : MM PINTAT – ALFONSO – DURANT – TERRANCLE – GARRIGUE – DUPRAT – FENELON – ALVES – AUBY – BELLIARD – BEAUFILS – BEGUIN – BEZANILLA – BEZANNIER – BILLLOUX – BLAIN – BLUTEAU – BORAS – BORDIEU – BOUDIGUE – CHARRIER – COLLINET – COUSSO – DELCROS – DIDIER – DUNIAUD – GATINEL – GAUTIER – HANNOY – LAURET – MARIGOT – MASSIAS – MILLAIRE – RIBEAUT – ROBIN

Mmes IRIART – DESMOULIN – BICHET – POIVERT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CATTANEO	a donné pouvoir à	M. GARRIGUE
Mme LE YONDRE	a donné pouvoir à	Mme DESMOULIN
M. CESAR	a donné pouvoir à	M. PINTAT
M. SAUMON	a donné pouvoir à	M. TERRANCLE
M. DUPIC	a donné pouvoir à	M. DUPRAT
M. DUVAL	a donné pouvoir à	M. FENELON
M. LEGRAND	a donné pouvoir à	M. DURANT
M. TRENIT	a donné pouvoir à	M. ALFONSO

Absents excusés : MM DUCOUT – BOFFO – CAZAUBON – LALANNE – MARI

Mme Liliane POIVERT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

M. Stéphane OULIÉ, Directeur Général du SDEEG

Mme Sophie LABATUT, Directrice Générale Adjointe du SDEEG

M. Bruno BOUCHEZ, Directeur des Services Techniques

M. Michel BAUMET, Relations avec les Collectivités

DÉLIBÉRATION

portant modification au tableau des effectifs de postes à temps complet

Le Bureau Syndical,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- Vu le décret n°2017-311 du 9 mars 2017 modifiant le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux ;
- Vu notamment l'article 34 de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La modification au tableau des effectifs d'un poste de Technicien principal 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'ingénieur territorial à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- Ledit poste est créé à compter du 13 octobre 2020 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget du SDEEG.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Président,


Xavier PINTAT

